

MOT AUX FAMILLES

Objet : Inscriptions aux services périscolaires (Année scolaire 2024 – 2025)

Madame, Monsieur,

La collectivité vous propose des services périscolaires en dehors des temps d'école (garderie et cantine). En cas d'événement exceptionnel (accident de la route, hospitalisation...), votre enfant ne pourra être accueilli en garderie que si nous disposons d'un **dossier complet**, sinon il devra rester sous la responsabilité de sa maîtresse d'école jusqu'à votre arrivée. Nous invitons donc **tous les parents**, même ceux qui n'auront pas besoin de ces services, à suivre les instructions suivantes :

Afin d'inscrire votre enfant aux services périscolaires (cantine et garderie matin et/ou soir des lundis, mardis, jeudis et vendredis), vous devez :

1/ Avant le lundi 24 juin 2024 :

Vous devez compléter et signer la « **fiche liaison** » (ci-jointe), accompagnée de la **copie du carnet de santé (partie vaccins)**. Votre dossier complet devra être **remis dans la boîte aux lettres de la Mairie ou envoyé par mail à animationlrb@gmail.com**.

Vous devez prendre connaissance du règlement intérieur ci-joint. Bien entendu, l'utilisation de l'un des services vaudra de fait l'acceptation de ce dernier.

Attention : Tout dossier rendu hors délai entraînera le report de l'accès au portail famille (et donc de la possibilité d'inscription). Un dossier d'inscription devra obligatoirement être complété et remis en Mairie pour tous les enfants du groupe scolaire. Il est indispensable pour qu'un enfant puisse être accueilli en cas d'urgence.

Suite à la saisie des dossiers par nos services sur le « Portail Famille », vous recevrez sur votre messagerie personnelle **vos « identifiant » et « mot de passe » de connexion à ce portail, ainsi que 2 mails distincts** (un pour la cantine et un pour la garderie) ayant pour objet la validation de l'envoi des factures dématérialisées, **merci d'activer ces deux services**.

Aussi, nous vous demandons de vérifier et modifier si nécessaire vos renseignements personnels (coordonnées téléphoniques en cas d'urgence, adresses mail, personnes habilitées à récupérer l'enfant, éléments liés à la santé...) lors de votre première connexion à ce « **Portail Famille** »

<https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-de-la-roche-blanche>

Onglet « Mon Foyer » - Sous-rubriques « Accéder à la fiche foyer » et « Accéder à la fiche enfant »

*NB : Tout au long de l'année, vos données personnelles doivent être modifiées par vos soins lorsque des changements se produisent. Si vous rencontrez des difficultés, les services de la Mairie restent à votre disposition afin d'effectuer ces mises à jour. Merci de contacter **Chrystelle MONS** au 04 73 79 80 63 ou par mail à animationlrb@gmail.com.*

2/ A partir du 21 août 2024 :

Vous recevrez un message via le Portail Famille vous informant de l'ouverture des inscriptions aux différents services (cantine/garderie). Il vous faudra simplement aller dans l'onglet « **Mes inscriptions** ».

NB : Les modalités d'inscription et d'annulation aux différentes prestations sont mentionnées dans le règlement intérieur.

*Pour les utilisations régulières, nous vous conseillons **une réservation sur le mois ou l'année**.*

3/ Avant le 20 septembre 2024 :

Vous devrez fournir l'attestation de quotient familial de la CAF du mois d'août 2024 reçue en septembre 2024.

Attention : Les familles n'ayant pas fourni l'attestation CAF avant le vendredi 20 septembre seront facturées sur le plus haut QF. En cas de changement de situation en cours d'année (et donc de quotient familial), vous devrez nous fournir une nouvelle attestation.

Nos services restent à votre entière disposition afin de vous accompagner au mieux pour cette nouvelle année scolaire.

L'Adjoint à la Jeunesse,

Guillaume MAILLET.

